

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 juin 2006

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 6 juin 2006

Présents avec pouvoir de vote : 39

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléant sans pouvoir de vote)

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE

Boën : Lucien MOULLIER, René FRERY, Christian MASSACRIER, Michel MENUT, Bernard CHAPELON (suppléant), Joël MAGAND (suppléant)

Bussy-Albieux : Etienne PONTET, Joëlle ESSERTEL

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Jacques ZANTEDESCHI

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : Elisabeth DEVOUCOUX (suppléante)

Saül sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER

Sainte Foy Saint Sulpice : Mireille THOLLET, Mickaël MIOMANDRE (suppléant)

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL, André THEVENET

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant)

Excusés : Sylviane BALLET, Marcel FAYON, Evelyne GAUMON, Thierry LEMAITRE, Magali MASSARD, Bernard MIGEON, Joseph PICON (Boën), Emmanuel CHARLIN, Josette CHAZAL (Montverdun), Estelle GUILLAUME (St Etienne le Molard), Emmanuel OULION (St Laurent Rochefort), Alexandra GROS (St Sixte), René COUTURIER (Trelins)

Mme le Maire de Débats Rivière d'Orpra souhaite la bienvenue aux participants en leur souhaitant une bonne réunion. M. le Président ouvre la séance, remercie l'assemblée nombreuse et aborde ensuite l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 1^{er} juin 2006

Aucune remarque n'étant faite au compte-rendu diffusé avec la convocation, celui-ci est approuvé en séance.

2. Château de Goutelas : Projets d'avenants au marché de travaux

M. le Président commente ensuite le diaporama préparé et présenté par Patricia Faye-Chazal, comme suit :

Rappel historique :

Modeste maison forte à l'époque féodale, ce château fut transformé en demeure Renaissance au XVI^{ème}. Il fut abandonné au fil des héritages à partir du milieu du XIX^{ème}.

En décembre 1961, est créée une société civile particulière ayant pour objet la sauvegarde et la restauration du château de Goutelas. Le dernier héritier en date, agriculteur à Marcoux, fait don du bâtiment et des terrains à la société civile pour assurer le sauvetage du château et y créer un centre culturel.

Une association loi 1901 dite « centre culturel de Goutelas » est créée en 1962 avec pour buts de soutenir l'œuvre de sauvegarde et de restauration du château de Goutelas et d'y organiser des manifestations et activités culturelles. Ce château a ainsi fait l'objet de milliers d'heures de travail bénévoles pour sa restauration. De 1961 à 1985 la société civile et l'association du centre culturel rénovent et gèrent le centre culturel avec la population locale et les entreprises.

Par arrêté préfectoral du 16/10/1984 le syndicat intercommunal du château de Goutelas est créé pour recevoir la propriété du château de Goutelas, veiller à son entretien et à l'amélioration de son aménagement et en confier par convention la gestion à l'association loi 1901 centre culturel de Goutelas.

Le syndicat reçoit alors le 19/11/1985 pour le franc symbolique la propriété du château de Goutelas de la société civile immobilière. « Il est toutefois entendu qu'à titre de condition expresse de la présente cession le syndicat intercommunal concèdera aussitôt, à l'association du centre culturel de Goutelas, la libre et complète jouissance de cette propriété pendant trente années suivant les conditions prévues à la convention. ».

Le syndicat intercommunal a engagé à partir de 1999 un programme de modernisation et d'extension du château de Goutelas après une étude de faisabilité économique.

Ce programme comprenait 3 phases :

1 – modernisation des chambres existantes

2 – création de chambres supplémentaires dans l'ancienne grange

3 – création d'une salle de grande capacité

Ce programme a fait l'objet de subventions de la Région (sur les 2 premières tranches), du Département et de l'Europe (sur les 3 tranches).

Le montage financier initial (1999) était d'un coût global 484 025 € TTC décomposé comme suit :

phase 1 - 54 882 €

phase 2 – 109 000 €

phase 3 – 320 143 €

Le taux d'aide obtenu était de 80% dont 46 % de l'Europe (avec une convention à échéance impérative au 22/07/06) sur une base TTC.

Le transfert de propriété entre le syndicat intercommunal et la communauté de communes est intervenu au 1er janvier 2005. La troisième tranche de travaux a ainsi été préparée par le syndicat et reprise par la communauté de communes. Le conseil communautaire du 11 janvier 2005 a en effet adopté un dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux concernant la construction d'une salle humaniste de 162 m² et de ses annexes, qui se décomposait en 13 lots. En conseil des 28 février 2005 et 22 avril 2005, les 13 lots ont pu être attribués pour 441 791,87 € H.T. de travaux prévus.

Récapitulatif des avenants :

Le conseil communautaire du 19 septembre 2005 a approuvé les avenants suivants :

- Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre (initialement conclu par le syndicat) de 18 515,27 € HT, le taux de rémunération est maintenu à 9%
- Avenant n°1 au lot n°1 VERDIER de 6 079 € HT

Le conseil communautaire du 1er juin 2006 a approuvé les avenants suivants:

- Avenant n°2 au lot n°1 VERDIER de 783,50 € HT
- Avenant n°1 au lot n°2 CHAZELLE BONFILS de 7 620,94 € HT

M. le Président précise que la commission d'appel d'offres réunie le 8 juin 2006 propose les avenants suivants. M. André Thévenet, membre de la commission d'appel d'offres et ayant assisté aux réunions de chantier, commente les avenants :

Avenants positifs :

- Lot N°3 Beaufils + 6 175,00 € H.T.

Mise en place des panneaux de remplissage de la structure bois que l'entreprise Chazelle a refusé d'intégrer à son offre dès l'appel d'offres. Principe accepté dès le début du chantier.

- Lot N°4 Forézienne d'Étanchéité + 1 196,80 € H.T.

Complément de l'étanchéité sur le mur enterré au niveau des sanitaires conformément aux exigences du bureau d'études technique suite à l'examen de l'étanchéité prévue à l'origine

- Lot N°6 Gaillard + 4 308,48 € H.T.

Pose de l'isolation par l'extérieur due au choix de la conservation du mur de la devise « homo sum » en mur béton banché apparent.

- Lot N°7 Gaillard + 1 371,00 € H.T.

Pose de trois portes coupe-feu supplémentaires pour isolation du caveau et de l'office.

- Lot N°8 Archimbaud + 3 690,60 € HT

Changement complet du poste de sol de la cour des Arcadies pour passage en sol pierre italienne fournie par « La Pietra » selon le choix du centre culturel.(2 024,44)

Plus-value pour mise en place plinthes et socles aluminium sur le sol de la salle des sept devises (1 666,16).

- Lot N°13 Comte + 5 936,00 € H.T.

Choix de l'option non sélectionnée au départ de mise en enduit de l'ensemble des murs de la cour des Arcadies.

TOTAL avenants en plus-value + 22 677,88 € H.T.

Avenants Négatifs

- Lot N°5 BTMA - 2 200,00 € H.T.

Suppression de la mise en place des occultations sur les baies de la salle de sept devises car non conformes au choix décoratif et esthétique du centre culturel

- Lot N°6: Gaillard - 5 756,64 € H.T.

Pose plafond placoplâtre sur salle des sept devises non réalisé. (4 020,00)

Doublage intérieur non réalisé sur les portions isolées par l'extérieur suite au changement de nature du mur « homo sum ». (1 736,64)

- Lot N°13 Comte - 3 487,40 Euros H.T.

Impact du choix de l'option non sélectionnée au départ de mise en enduit de l'ensemble des murs de la cour des Arcadies, déduction de l'option de traitement des murs préalablement choisie

TOTAL avenants en moins-value - 11 444,04 Euros H.T.

La balance des avenants proposés s'établit ainsi à 11 233,84 Euros H.T.

Le nouveau montant du marché de travaux s'établit désormais à 467 509,15 Euros H.T.

M. le Président rappelle ainsi la singularité des rapports entre la communauté de communes du Pays d'Astrée et le centre culturel, ce dernier assistant à toutes les réunions de chantier, rappelle aussi la contrainte lourde de fin des paiements au 22/07/06 pour ne pas perdre le bénéfice de la subvention européenne, rappelle la volonté du syndicat par économie de ne pas faire intervenir de métreur. Les exigences de ce chantier et l'enjeu d'une telle construction sur ce site à grande valeur patrimoniale, tout en gardant le souci d'une bonne gestion des deniers publics, ont donc été très contraignants. M. le Président remercie l'architecte Thomas Rebaud qui a globalement réussi à prendre en compte ces exigences.

M. le 1^{er} Vice-Président souhaite souligner la qualité des travaux et de la réalisation qui n'auraient pas pu être financés par le seul syndicat intercommunal de Goutelas qui aurait été contraint de voir augmenter les cotisations par habitant de façon trop importante. Le château se voit ainsi conforté dans son rôle d'acteur du développement touristique et culturel de notre Pays d'Astrée et au-delà. M. le 1^{er} Vice-Président tient également à féliciter les bénévoles du centre culturel de Goutelas qui ont tout à fait réussi le pari de la construction d'un caveau, qui sera plus particulièrement accessible à la population locale pour des manifestations festives. M. le 1^{er} Vice-Président regrette toutefois le désengagement de l'Etat sur le financement complémentaire de cette troisième tranche, l'instruction de notre dernière demande au FNADT fonds national d'aménagement et de développement du territoire, remontant à plus d'un an maintenant.

M. le Maire de Marcilly le Châtel intervient sur la qualité de l'ouvrage réalisé et sur la valorisation du patrimoine local qu'il entraîne et qui sera un objet de fierté pour le Forez. Le lieu est à la fois fonctionnel et beau.

M. le Président rappelle par ailleurs que le centre culturel a contracté deux prêts d'un montant global de 120 000 euros pour assumer des charges liées à cette réalisation, dont certaines d'ailleurs incomberaient au propriétaire si ce n'était la convention intervenant avec le centre culturel. M. le Président précise ensuite que Thomas Rebaud, architecte, a calculé le coût au m² de cette construction (hors surface Cour des Arcadies) et qu'il s'établit à 942 Euros le m², ce qui prouve le souci d'économie qui a présidé tout au long du chantier.

Aucun délégué n'ayant souhaité un vote à bulletin secret, M. le Président soumet à l'assemblée les projets d'avenants approuvés par la commission d'appel d'offres du 8 juin dernier, comme suit :

N°lots	Entreprises retenues	Montant initial marché en Euros HT	Avenants en plus value	Avenant en moins value	Nouveau montant du marché en Euros HT
4	FOREZIENNE D'ETANCHEITE	9 266,40	1 196,80		10 463,20
5	BTMA	32 549,00		2 200,00	30 349,00
6	GAILLARD	17 832,60	4 308,48	5 756,64	16 384,44
7	GAILLARD	7 862,60	1 371,00		9 233,60
8	ARCHIMBAUD	28 763,65	3 690,60		32 454,25
13	COMTE	21 425,40	5 936,00	3 487,40	23 874,00
			22 677,88	11 444,04	

A l'unanimité, ces avenants sont approuvés et le Président autorisé à les signer.

M. Patrice Chazelle pose la question des conditions de mise à disposition de ces nouveaux locaux. M. le Président précise en effet qu'un travail d'actualisation de la convention existante a commencé, qu'il va être finalisé très prochainement puis soumis aux services de l'Etat compétents. Le planning d'occupation de la salle tiendra notamment compte des contraintes économiques de l'exploitant, la salle des 7 devises n'est pas une salle des fêtes et ne saurait le devenir. Il est proposé que le prochain conseil communautaire ait précisément lieu à Goutelas.

3. Office du tourisme du Pays d'Astrée

M. Moullier, 1^{er} Vice-Président, propose à l'assemblée pour l'année 2006 une subvention de **16 490 Euros** de la communauté de communes du Pays d'Astrée à l'office du tourisme du Pays d'Astrée pour contribuer à couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information, d'animation et de promotion.

Elle inclut les frais de fonctionnement de l'Office et du point d'information touristique pour un montant de 11 140 € (contre 10 920 € en 2005) et le coût résiduel du salaire et des charges du nouvel agent d'accueil touristique (recruté en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 19 juin 2006 ou 1^{er} juillet 2006 Mlle Roselyne Carré) restant à charge de l'office de tourisme après déduction des aides de l'Etat (30%).

En plus de cette participation, la communauté de communes prendra en charge les frais de téléphonie de l'office du tourisme et les frais de déplacements liés à l'activité professionnelle des agents (rencontre avec les prestataires touristiques, réunion du collectif des offices...).

La Communauté de Communes participera également à la remise à niveau du point d'information touristique (acquisition de présentoirs, placard, ordinateur et téléphone portables). De plus, des dépenses de promotion ou d'édition sont directement assumées par la communauté de communes (document d'accueil touristique, encarts touristique dans la presse...).

Ce nouveau montant de subvention est approuvé à l'unanimité.

M. le 1^{er} Vice-président informe par ailleurs l'assemblée que le collectif des offices du tourisme des Pays du Forez est en train de se constituer en association.

- désignation d'un nouveau délégué au conseil d'administration

M. le Président précise qu'il y a lieu de désigner un nouveau délégué pour siéger au conseil d'administration de l'Office du Tourisme du Pays d'Astrée, en remplacement de Mme Martine GUILLAUMIN, cette dernière ayant démissionné de son poste de délégué communautaire.

M. le Président propose la candidature de M. Lucien MOULLIER, 1^{er} Vice-président en charge de la commission tourisme et culture.

Les quatre autres représentants à l'office du tourisme demeurent inchangés : Madame Joëlle ESSERTEL, Messieurs Alain ANDRE, Georges BESSON et Dominique ROCHE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, par 38 voix pour et une abstention, la nomination de M. Lucien MOULLIER en tant que délégué représentant la communauté de communes à l'Office du Tourisme du Pays d'Astrée.

Le Président de la Communauté de communes est membre de droit.

4. Information sur les principaux dossiers en-cours

Siège de la communauté de communes

M. le Président donne lecture de la réponse d'EDF reçue le 12 juin 2006

« nous ne sommes cependant toujours pas en mesure de vous donner notre réponse définitive...à ce jour les conditions de la vente de notre site de Boën n'ont pas été arrêtées... le processus de décision des ventes des biens immobiliers tertiaires d'EDF a récemment été modifié par la création du Comité des Ventes et des Acquisitions Immobilières... ».

Commission services à la population

M. Gilles Pascal, co-responsable de la commission, évoque brièvement les grandes tendances données par la CAF, Caisse d'Allocations Familiales, lors du comité de pilotage des contrats qui s'est tenu le 8 juin dernier, tendances qui ne sont pas des réponses officielles : nécessité d'un poste de coordination des contrats, maintien des actions existantes, très peu d'actions nouvelles dans les renouvellements de contrat, grande vigilance de la part de la CAF au niveau des dépenses. Toutefois le dossier crèche pourra être intégré dans les dépenses nouvelles, réponse officielle d'ici à fin octobre.

Il rappelle la réunion de la commission services à la population du lendemain. Est joint au présent compte-rendu le diaporama réalisé pour cette commission qui dresse les bilans des contrats.

Prochaines dates à retenir

- commission services à la population mercredi 14 juin à 20h30
- commission des sports le jeudi 22 juin à partir de 19h15
- commission économie mercredi 28 juin (heure à préciser)

- commission tourisme et culture jeudi 29 juin à 20h30

5. Questions diverses

A la demande de M. Dominique Roche, celui-ci apporte des informations sur le comité de ligne Saint Etienne-Montbrison - Clermont Ferrand.

Sur l'ensemble du territoire régional, des comités de ligne sont mis en place dans le cadre de la régionalisation des transports de voyageurs. Chaque comité de ligne doit permettre d'échanger des informations, d'écouter les attentes et les propositions des acteurs locaux et de recueillir des avis sur les projets de transport. Dans ce cadre-là, M Roche participe au comité de ligne St Etienne – Montbrison – Clermont et a été désigné au sein du comité régional des partenaires élargi.

Le trafic voyageurs des lignes régionales a augmenté de 11%, augmentation également constatée entre St Etienne et Clermont. D'ici 2008, un projet de cadencement doit se mettre en place avec des fréquences identiques pour les horaires de départ des trains, plus faciles à retenir ; ceci entraînera donc un changement des horaires actuellement en vigueur.

Distribution est faite en séance des dépliants à laisser en Mairie pour les Centres de Loisirs Sans Hébergement de cet été et pour l'APIJ ainsi que du compte-rendu de la commission environnement du 09/05 aux maires et membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Mme le Maire de Débats Rivière d'Orpra invite ensuite les participants au verre de l'amitié.